



**CELLULE STRATÉGIQUE  
DE RUDY DEMOTTE  
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

tél.: +32 (0)2 220 20 11  
fax: +32 (0)2 220 20 67  
personne de contact: Benoît COLLIN  
e-mail: benoit.collin@minsoc.fed.be

Monsieur Daniel DESIR  
Président ff  
Structure Multipartite en matière de  
Politique Hospitalière  
Euro station Bloc 2  
Place Victor Horta 40 Bte 10  
1060 BRUXELLES

votre lettre du  
vos références

nos références RD/COHOP/BC/5146 | 202359  
date

annexe(s) 26 OKT. 2005

**Objet : AVIS DE LA MULTIPARTITE SUR LA FORFAITARISATION DES  
MEDICAMENTS A L'HOPITAL**

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier les membres de la Multipartite pour l'avis remis quant à la forfaitarisation des médicaments à l'Hôpital.

Il s'agit, pour moi, d'un avis important car touchant à la problématique du médicament, qui constitue un des éléments essentiels du fonctionnement hospitalier. Une réforme dans ce domaine devait donc s'appuyer sur une analyse sérieuse et sur un débat argumenté.

Je trouve remarquable le travail accompli par le groupe de travail spécifique présidé par madame BOONEN sur base d'une proposition technique et de diverses simulations réalisées avec l'appui de l'INAMI, du SPF Santé et des représentants des pharmaciens hospitaliers.

Il me semble que par de tels avis, la structure multipartite montre toute son utilité et sa capacité positive de lieux d'échanges et d'analyses entre tous les acteurs de notre système de soins.

Suite à l'avis rendu, j'ai donc décidé de poursuivre et de finaliser la mise en œuvre du financement forfaitaire des médicaments dans les hôpitaux.

Il reste cependant encore quelques éléments importants à trancher avant de rendre ce financement effectif en 2006 :

1. Notion d'outliers retenue
2. Critères précis d'exclusion de la forfaitarisation afin d'éviter des incertitudes au cas par cas
3. Organe chargé du suivi et de l'adaptation de cette liste d'exclusion
4. Organe chargé de l'arbitrage des recours éventuels quant à la mise en place et à la fixation des forfaits
5. Enregistrement et suivi des consommations pour évaluer l'adéquation du forfait
6. Taux de forfaitarisation

Je mettrai tout en œuvre pour finaliser ce dossier rapidement afin de démarrer ce nouveau système au 1 juillet 2006.

Vous remerciant de transmettre la présente aux membres de la structure multipartite, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Rudy DEMOTTE



Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique